

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, JON 1PO) au plus tard le mardi 08 août 2023 à midi. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 9 août 2023 à 20 h.

## 2934, rue des Chênes

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

➤ De permettre un garage détaché d'une superficie de 70.3 m² et permettre la réduction de la distance minimale entre un garage détaché (avec ouverture) et une ligne de terrain à 0.8 m.

## 47, 32<sup>e</sup> avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

➤ De permettre la création d'un lot (6 581 166) d'une superficie de 463.6 m² et permettre la réduction du total des marges latérales du bâtiment principal à 3.6 m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 20e jour du mois de juillet 2023.

Jacques Brisebois Greffier par intérim